



Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

REPUBLIQUE FRANÇAISE ID : 026-212601314-20260321-2026_03_01-DE
CANTON DIEULEFIT - Commune d'EYZAHUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EYZAHUT
en Drôme provençale

Séance du 21 mars 2026
Convocation du 17 mars 2026

Membres afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11

Membres présents à la séance : Marc AUDIN, Pascale BERNARD, Marina BREZZO, Stéphane CHAPEY, Gaëlle KRIKORIAN, Pierre MERIAUX, Benjamin MOUGIN, Sophie PICAZO, Pierre-Louis PONCET, Fabienne SIMIAN, Karine VALLIN

Absents excusés :

Président de séance : Marc AUDIN

Secrétaire de séance : Sophie PICAZO

Délibération n°2026-03-01

Election du Maire

L'an deux mil vingt-six et le 21 mars à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marc AUDIN, le doyen d'âge.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Madame PICAZO Sophie pour assurer ces fonctions. Il est ensuite demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Bulletins blancs ou nuls :	00

Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Fabienne Simian, a obtenu 11 voix

Madame Fabienne Simian ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Maire,
Fabienne SIMIAN

